Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 063-216303065-20251208-DEL2025_43RECEN-DE

DELIBERATION (2025-43)
DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Recensement de la population : création d'un poste de vacataire

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.
Nombre de Conseillers :
En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11
Date de convocation : 3 décembre 2025

Présents : MM. Mmes : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Sébastien SIRIEIX, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Jean-Marie BILLY, Michel MARTINIANI, Marie-Aimée GUILMAN.
Absents excusés: MM. Sébastien GARREAU, Antoine MARCHAND.
Secrétaire de séance : M. Sébastien SIRIEIX.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le recensement de la population de la commune de La Roche-Noire va s'effectuer du 15 janvier au 14 février 2026.

Il précise que la commune de La Roche-Noire est en charge de l'organisation du recensement des ménages, via la désignation d'un coordonnateur communal et le recrutement d'un agent recenseur.

L'INSEE accompagnera la commune par l'intermédiaire d'un superviseur territorial, en pilotant des actions de formation, de conseils et de suivi de la procédure de recensement.

Monsieur le Maire précise enfin que la dotation forfaitaire de l'Etat accordée à la commune pour assurer l'organisation de cette enquête est de 1 140 €.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à :
- recruter un agent vacataire pour la durée des opérations de recensement de la population, soit du 2 janvier au 14 février 2026,
- fixer sa rémunération d'un montant brut salarial de 1100 € à laquelle s'ajoute une indemnité kilométrique,
- signer toutes les pièces nécessaires,
- et décide de procéder à toutes les inscriptions budgétaires nécessaires afin d'honorer les engagements résultant de la présente délibération.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus,
Affiché le 9 décembre 2025,
Au registre sont les signatures,
En Mairie de La Roche Noire, le 9 décembre 2025,
Le Maire, Pascal BRUHAT. Le secrétaire de séance, Sébastien SIRIEIX.